

# Petit Déjeuner Presse

## « L'ARS en action » dans le département du Haut-Rhin

19 Mars 2019

Dossier de presse



## Sommaire

<b>Présentation de la Délégation Territoriale du Haut-Rhin .....</b>	<b>4</b>
<b>Renforcer l'accès aux soins non programmés .....</b>	<b>5</b>
Exemple de la Maison Médicale de Garde (MMG) à Colmar .....	6
<b>Accompagnement des personnes en situation de handicap .....</b>	<b>8</b>
L'exemple de la création d'un Groupe d'Entraide Mutuelle sur l'autisme .....	8
<b>L'aide au maintien à domicile des personnes âgées .....</b>	<b>10</b>
L'exemple des places d'urgence dans les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ....	10

### **Contact presse**

Laura PHILIS

[ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

## Présentation de la Délégation Territoriale du Haut-Rhin

**L'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) dispose de délégations territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation, ancrée dans les territoires, assure une action au plus près des besoins de la population. Ces délégations initient une approche globale et transversale de la santé sur toute la région Grand Est.**

Les Agences Régionales de Santé ont été créées, le 1<sup>er</sup> avril 2010, par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) afin de piloter la santé publique et de réguler l'offre de soins en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les trois ARS Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ne forment plus qu'une seule agence : l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

La **délégation territoriale du Haut-Rhin**, c'est une équipe de **40 personnes** qui propose, de par leurs compétences et leur expérience, une approche globale et transversale de la santé dans le Haut-Rhin.

Elle est organisée autour de 3 services et 2 conseillères médicales :

- Santé environnement : contrôle des eaux de baignade et de l'eau destinée à la consommation humaine, habitat indigne, pollutions de l'air intérieure, moustique tigre... ;
- Animation Territoriale et Prévention : transports sanitaires, professionnels de santé libéraux (champ ambulatoire) et accès aux soins de proximité, prévention santé ;
- Etablissements : médico-social et sanitaire.

Son champ d'intervention couvre ainsi tous les domaines de la santé :

- La prévention et la promotion de la santé ;
- L'animation territoriale : favoriser l'installation des médecins libéraux dans le Haut-Rhin, soutenir la création des maisons de santé pluridisciplinaire ;
- L'organisation de l'offre de soins en ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales ;
- La veille et la sécurité sanitaire avec la surveillance de la qualité des eaux de baignade, de l'eau destinée à la consommation humaine, de l'air, la lutte contre les habitats insalubres.

# Renforcer l'accès aux soins non programmés

La transformation et l'adaptation du système de santé pour répondre aux enjeux démographiques du territoire passent par l'appui aux professionnels de santé et à leurs initiatives pour renforcer le décloisonnement, les coopérations pluridisciplinaires. L'ARS veille à associer et à contractualiser avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches (professionnels de santé et leurs représentants, Assurance maladie, autres services de l'État, collectivités territoriales, etc.).

## RAPPEL

La garde des médecins généralistes s'organise à la fermeture des cabinets médicaux, à savoir le soir à partir de 20h et le samedi à partir de 12h ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée.

Le Centre 15 s'occupe d'orienter les patients. C'est un médecin régulateur libéral qui dirige le patient à un médecin de garde de son secteur ou au point fixe de garde. Dans certains cas, un conseil médical est suffisant.

L'intervention du Centre 15 consiste à la régulation des appels. Il s'agit d'une régulation téléphonique des appels par des hospitaliers, régulation qui est complétée par une régulation libérale de la part de médecins libéraux qui régulent les appels (hors appels relevant de l'urgence vitale) pendant les horaires de permanence de soins. En Alsace, depuis 2014, il existe une régulation libérale en nuit profonde mutualisée entre les deux départements alsaciens. Les médecins libéraux du Haut-Rhin participent à cette régulation libérale une nuit sur 5, le nombre des médecins bas-rhinois participant étant plus important.

Il existe 3 types d'organisation :

- **Les médecins libéraux qui assurent les gardes** sur les secteurs, avec des visites possibles auprès des patients et/ou des consultations au cabinet libéral.

Dans le Haut-Rhin, le nombre de secteurs varie en fonction des horaires de garde :

- o En première partie de nuit (20h-minuit) : 28 secteurs ;
- o En deuxième partie de nuit / nuit profonde (minuit à 8h du matin) : 5 secteurs ;
- o Les week-ends et jours fériés : 25 secteurs.

- **Les points fixes de garde** (maison médicale ou consultation de garde).

Les patients se déplacent au point fixe, soit après appel du 15, soit directement.

Dans le Haut-Rhin, il y a actuellement 5 points fixes de garde :

- o Une consultation à Altkirch dans les locaux de l'hôpital. Elle fonctionne les soirs en semaine et le week-end, avec les médecins libéraux;
- o Une consultation à Colmar dans les locaux de l'hôpital. Elle fonctionne de façon identique à celle d'Altkirch ;
- o Une Maison Médicale de Garde à Mulhouse en centre-ville. Elle fonctionne avec des médecins libéraux seulement le week-end ;
- o Un espace réservé pour SOS médecin à la Clinique du Diaconat Roosevelt à Mulhouse ;

- Une Maison Médicale de Garde à Thann en face de l'hôpital. Elle fonctionne avec des médecins libéraux seulement le week-end.
- **Les interventions de SOS médecins sur le territoire de Mulhouse** pour la première partie de nuit et en journée le week-end, sur un territoire élargi en nuit profonde : Mulhouse, Didenheim, Illzach, Modenheim, Lutterbach, Rixheim et Wittenheim.

### **Exemple de la Maison Médicale de Garde (MMG) à Colmar**

L'implantation de cette Maison Médicale de Garde provient d'une convention signée entre les Hôpitaux Civils de Colmar, l'amicale des omnipraticiens de Colmar et environ, la direction départementale de la sécurité publique du Haut-Rhin, le groupement de la gendarmerie départementale du Haut-Rhin et de l'ARS Grand Est, afin de répondre à ce besoin de santé.

La Maison médicale de garde est installée à Colmar depuis le 16 juillet 2018. Elle accueille des patients relevant de la médecine générale. La structure est directement gérée par les médecins généralistes libéraux volontaires, qui organisent les plannings de la permanence des soins conjointement avec le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin. La présence sur les plages horaires se fait donc alternativement par des médecins différents.

L'orientation des patients vers la MMG est réalisée par le Centre 15. L'objectif de ce dispositif est de rendre plus pérenne la permanence des soins sur le secteur de Colmar :

- Une plus grande lisibilité et cohérence géographique de la permanence des soins pour les patients,
- Une meilleure coordination et une synergie renforcée entre les médecins urgentistes et les médecins libéraux dans le cadre de la permanence des soins ;
- Une meilleure fluidité des urgences grâce à une diminution du nombre de passages aux Urgences pour des pathologies de faible gravité ;

## EXPÉRIMENTATION DE LA RÉGULATION LIBÉRALE LE SAMEDI MATIN

L'intervention du Centre 15 consiste à la régulation des appels.

Ici, l'Assistant de Régulation Médicale (ARM) du 15 prend en charge l'appel et oriente le patient vers le médecin généraliste si l'appel ne nécessite pas un médecin urgentiste.

En Partenariat avec le SAMU 68 et Régulib 68, l'objectif de cette expérimentation est de désengorger les services des urgences et de limiter le passage aux urgences le samedi matin.

Les patients sont orientés vers les cabinets médicaux ouverts ou les MMG (Thann et Altkirch)



# Accompagnement des personnes en situation de handicap

L'accès à la santé des personnes en situation de handicap s'est aujourd'hui imposé comme une priorité au niveau des politiques publiques, et des différents niveaux institutionnels qui les mettent en œuvre. Les initiatives en la matière se sont multipliées.

Le parcours des personnes en situation de handicap est un projet prioritaire qui s'inscrit dans le Projet Régional de Santé de l'ARS Grand Est, dont les objectifs sont les suivants :

- **Organiser**, auprès des enfants, le **repérage, le dépistage et le diagnostic des troubles neuro-développementaux**, tel que l'autisme, le plus précocement possible, de façon à proposer des interventions adaptées et éviter ainsi les ruptures de parcours
- Mieux prendre en charge les situations complexes de handicap en déployant la **démarche « une réponse accompagnée pour tous »**, qui met en place des solutions d'accompagnement
- **Favoriser la scolarité des enfants et adolescents handicapés en milieu ordinaire**, de la maternelle au lycée, en partenariat avec l'Education Nationale
- Améliorer l'**insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes** maintenus en structures pour enfants (projets de formation, préparation à l'orientation et à l'insertion professionnelle, solutions d'habitat inclusif...)
- Apporter une **réponse coordonnée** aux besoins spécifiques des **personnes handicapées vieillissantes**, en partenariat avec les Départements
- Améliorer l'**accès à la santé des personnes en situation de handicap** en déclinant la charte « Romain Jacob » dans les établissements médico-sociaux et sanitaires du Grand-Est (mise en place d'un réseau territorial de soins spécifique à cette prise en charge...)
- **Soutenir les proches qui accompagnent les personnes en situation de handicap** en organisant des temps de répit ou encore en développant des places d'accueil temporaire dans les établissements médico-sociaux pour permettre aux aidants de préserver leur énergie, formations...)

## L'exemple de la création d'un Groupe d'Entraide Mutuelle sur l'autisme

Le développement d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM) à destination d'un public autiste, s'inscrit dans le 4e engagement de la stratégie autisme 2018-2022, à savoir « soutenir la pleine citoyenneté des adultes ». La création de ce GEM répond également à l'objectif du PRS : «Reconnaître et valoriser l'expertise des personnes handicapées, des aidants et leur apporter le soutien nécessaire ».

L'enjeu des GEM est l'accès à la citoyenneté par le biais du soutien des pairs et du pouvoir d'agir de chacun.

Le groupe d'entraide mutuelle est une association de personnes partageant la même problématique de santé, dont l'objectif exclusif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les adhérents.

L'objectif des GEM est donc de rompre l'isolement et de favoriser le lien social, à l'intérieur comme à l'extérieur du GEM.

**Le GEM la Maison de l'Autisme de Mulhouse est devenu le 10 septembre 2018 le premier GEM à destination d'un public autiste du Grand Est.**

La Maison de l'Autisme de Mulhouse permet d'apporter une réponse aux difficultés du public autiste, notamment par l'aide entre pairs. Ce GEM répond également aux besoins d'accompagnement que rencontrent les personnes concernées en matière de socialisation, d'insertion professionnelle, d'accès à l'autonomie, d'insertion sociale, thérapeutique, accès à la culture.

### **Comment fonctionne la GEM la Maison de l'Autisme de Mulhouse (MAM) ?**

La Maison de l'Autisme est une association à laquelle les usagers peuvent adhérer.

Les adhérents peuvent participer à des activités ou en proposer et animer (avec l'aide du coordinateur de la MAM si nécessaire). Les adhérents sont en principe acteurs du fonctionnement du GEM et peuvent participer à l'ensemble des décisions. Il s'agit du pouvoir d'agir de chacun.

Les adhérents trouvent dans le GEM un espace bienveillant puisqu'ils partagent des troubles similaires, ils peuvent également échanger sur leurs difficultés et s'entraider.

Par exemple, un des adhérents de la MAM propose des jeux de société ce qui permet de développer le travail d'équipe, communication verbale, habiletés sociales...

Le GEM est animé par un coordinateur et deux animateurs eux-mêmes autistes. La MAM offre aussi une dimension culturelle et artistique puisqu'elle vise à mettre en avant les réalisations d'artistes autistes.

La Maison de Mulhouse a 2 vocations :

- **A destination du public autiste** : Espace d'échange où chacun peut trouver une place. Le GEM est générateur de mieux être. Par ailleurs, il s'agit d'une structure qui n'existait pas à destination du public avec des Troubles du Spectre Autistique (TSA).
- **A destination de l'ensemble de la population** : le GEM permet un mieux-vivre ensemble car il permet de dé-stigmatiser les TSA.

Entre septembre 2018 et décembre 2018, 80 personnes ont fréquentées la MAM, 60 personnes sont devenues adhérentes à la MAM. La 1ère exposition d'œuvre d'artistes fréquentant la MAM aura lieu dans prochains mois.

Cette structure permet de trouver un relais après une hospitalisation, de favoriser la réhabilitation psychosociale et aussi de permettre aux professionnels de se réinterroger sur leur méthode d'accompagnement.

L'ARS est le principal financeur de ce dispositif avec 75 000 euros d'investissement. Le GEM la Maison de l'Autisme de Mulhouse a également bénéficié de financement à hauteur de 45 000 euros de la Mairie de Mulhouse, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de la Fondation de France et de la Macif.

Par ailleurs, le GEM, est épaulé par un parrain, en l'occurrence l'association Marguerite Sinclair.

# L'aide au maintien à domicile des personnes âgées

L'ARS, dans sa mission d'organisation d'une prise en charge sanitaire et médico-sociale favorisant l'autonomie des personnes en situation particulière de fragilité, a inscrit le maintien à domicile des personnes âgées parmi ses priorités.

## **L'exemple des places d'urgence dans les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Colmar et de Mulhouse et leur petite couronne**

Les personnes âgées ayant effectué un passage aux urgences n'ont pas toujours le soutien nécessaire en aval leur permettant d'être en sécurité à domicile. Certains maintiens à domicile deviennent impossibles par un accident de la vie ou une rupture brutale de l'aidant. Ces situations ont amené le SSIAD de l'APAMAD de Mulhouse et le SSIAD de l'ASAD centre Alsace de Colmar à demander la création de places d'urgence en SSIAD.

Depuis 2012, le principe de places de SSIAD d'urgence a été largement admis et mis en place dans de nombreuses régions reconnaissant ainsi le besoin : Gironde, Haute-Normandie mais aussi les villes de Besançon, Le Havre, Paris, etc...

Les travaux ont donc été repris en 2017 par l'ARS dans le Haut-Rhin, avec la création de 10 places de SSIAD d'urgence réparties dans les deux SSIAD ayant signalé le besoin.

C'est un projet innovant et dynamisant qui propose une réponse immédiate à des situations non stabilisées et en crise.

Les places de SSIAD d'urgence permettent :

- un retour ou un maintien à domicile dans l'urgence,
- d'offrir une évaluation pluridimensionnelle du patient (santé, prévention, sociale et environnementale) à l'aide d'un outil d'évaluation multidimensionnelle
- de proposer une réorientation adaptée en aval (place de SSIAD classique, relais vers un service d'aide à la personne, infirmiers libéraux...)

### **Comment accède-t-on à ces places d'urgence ?**

Les personnes âgées requérant des soins infirmiers à domicile accèdent à une prise en charge dans l'urgence dans les situations suivantes :

- des personnes âgées admises aux urgences ou sortantes d'unité de soins de courte durée
- des personnes âgées sortantes après une hospitalisation inférieure ou égale à 8 jours
- pour un retour à domicile des personnes en fin de vie
- le maintien à domicile suite à une défaillance brutale de l'aidant



